

PRÉSENTATION DU SUJET

DOCUMENTS ET MATÉRIELS AUTORISÉS

- **Plan comptable général** : liste intégrale des comptes (arrêté du 22/06/1999)
- **Calculatrice** : circulaire 199.186 du 16/11/1999 : « le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumérique ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante ».
- Les échanges de machine entre candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices sont interdits.

Compétences du référentiel	DOSSIER Travail à faire	Ressources		Barème par dossier	Évaluation
		Annexes	Documents		
	DOSSIER 1				
2.2.1 Tenir des dossiers ☞ Créer de nouveaux dossiers en fonction des besoins	Travail 1 ☒ Compléter l'imprimé « déclaration en vue du bénéfice de l'allègement de cotisations sociales »	A et B	1	17	
2.13 Rédiger des messages écrits ☞ Rédiger une note d'information	Travail 2 ☒ Rédiger un projet de note d'information		2	14	
2.11 Communiquer oralement ☞ Préparer un appel téléphonique	Travail 3 ☒ Préparer une fiche pour un appel téléphonique	C et D	3	10	
	DOSSIER 2				
1.5 Gérer des fiches ☞ Analyser les données d'un fichier	Travail 4 ☒ Répondre à des questions à partir d'une capture écran		4	8	
	DOSSIER 3				
2.13 Rédiger des messages écrits ☞ Rédiger une lettre	Travail 5 ☒ Rédiger un projet de lettre destinée à un adhérent	E et F	5	19	
2.13 Produire des documents ☞ Construire et réaliser un tableau simple	Travail 6 ☒ Concevoir un tableau	E et F	sur la copie	12	
	DOSSIER 4				
3.5 Participer à la préparation et au suivi des opérations de vente ☞ Rendre compte des anomalies constatées	Travail 7 ☒ Contrôler une facture et signaler le(s) anomalies	G et H	6	8	
	DOSSIER 5				
3.9 Participer aux opérations relatives à la TVA ☞ Préparer, établir et contrôler la déclaration de TVA	Travail 8 ☒ Compléter une déclaration de TVA	I	7	12	
3.8 Participer à la comptabilité des opérations courantes ☞ Comptabiliser les factures reçues, émises et les règlements	Travail 9 ☒ Précomptabiliser des pièces comptables sur bordereau de saisie	J, K, L M, N, O, P et Q	8	20	
TOTAL				120	/120

Les documents 1 à 8 sont à rendre avec la copie d'examen qu'ils soient complétés ou non.

Faireagrafer par un surveillant de salle :

➤ sur la copie de l'examen la page 1 du sujet

➤ à l'intérieur de la copie, en bas à droite, l'ensemble des documents de 1 à 8, renseignés ou non.

Groupement inter académique II	Session	2002	Facultatif : code		
Examen et spécialité					
BEP Métiers du Secrétariat					
Intitulé de l'épreuve					
EP2 – Epreuve technique : activités professionnelles sur dossier					
Type	Facultatif : date et heure	Durée	Coefficient	N° de page / total	
SUJET		3 h	6	1/23	

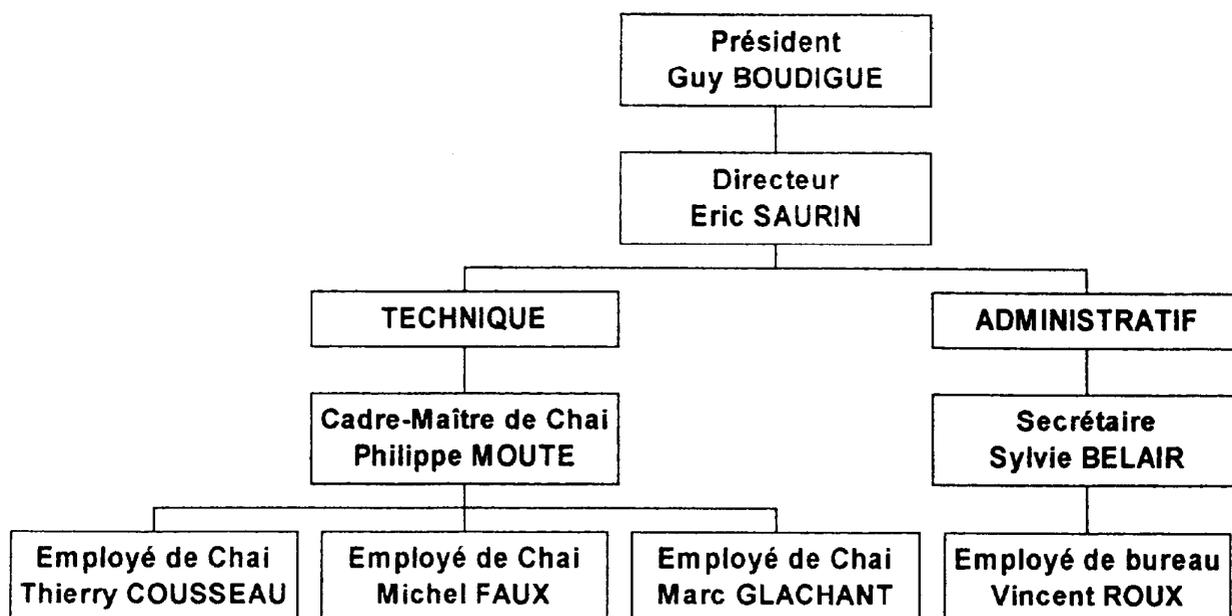
LES VIGNERONS
RÉUNIS DE



Grands Vins de Bordeaux

Adresse et Siège Social : 33580 LE PUY
Forme juridique : S.C.A. (Société Coopérative Agricole)
Tél. : 05.56.61.61.85
Fax : 05.56.61.89.05
Réf. bancaires : CCP BORDEAUX N° 503.03W
ET CRÉDIT AGRICOLE N°1122144211
SIRET : 781.971.981.00019 **APE** : 159 G
Année de création : 1935
Effectif : 7 personnes + le Président (non salarié) voir organigramme
Adhérents vignerons à la coop. : 167
Activités principales :
➤ Production de vins de Bordeaux AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) sur un Vignoble de 976 hectares,
➤ Vente de vin de table aux particuliers,
➤ Vente de vins A.O.C. aux négociants.
Exercice comptable : du 1 janvier au 31 décembre
Régime de TVA : régime du réel normal
Cotisations sociales : versées à la M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole) de la Gironde à Bordeaux
Horaires d'ouverture au public : du mardi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h 30 à 18 h 30
le samedi : 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h 30 à 17 h 30

ORGANIGRAMME DE LA COOPÉRATIVE



BEP Métiers du Secrétariat

Rappel codage

EP2 – Epreuve technique : activités professionnelles sur dossier

SUJET p 2/23

MISE EN SITUATION

Vous êtes en stage chez les Vignerons réunis de Monségur et vous aidez le personnel administratif et comptable dans différentes tâches. Les documents seront présentés à la signature du Directeur.

Le 7 juin 2002, divers travaux administratifs et comptables vous sont confiés.

SUJET

DOSSIER 1

Sylvie Belair s'occupe du dossier concernant le prochain passage aux 35 heures et vous propose de l'assister dans cette tâche.

Elle vous demande de compléter la déclaration en vue du bénéfice de l'allègement des cotisations sociales dans le cadre de la réduction négociée du temps de travail (passage aux 35 heures) qui doit être envoyée à la MSA avant le 15 juin.

Elle vous remet une note de travail (*annexe A*) et un extrait du « passage aux 35 heures - application directe de l'accord de branche du 13 mai 1999 - » (*annexe B*).

TRAVAIL 1

➤ Compléter l'imprimé (*document 1*).

Il faut réunir les salariés et les adhérents qui viennent régulièrement à la coopérative pour les informer qu'une réunion importante aura lieu le mardi 18 juin afin de faire le point sur l'avancement du dossier des 35 heures. La présence de chacun est indispensable. Cette rencontre aura lieu dans la salle de réunion à 20 h 30.

Cette note sera également affichée dans la salle des « Adhérents ».

Remarque : les notes portent un numéro composé du numéro d'ordre de création suivi du mois ; ainsi la dernière portait le numéro 08/05 (N° ordre : 08 – Mois : mai).

TRAVAIL 2

➤ Rédiger le projet de note d'information (*document 2*) à adresser aux personnes concernées en soignant votre présentation.

Éric SAURIN vous a laissé des consignes (*annexe C*) et un annuaire papier (*annexe D*).

TRAVAIL 3

➤ Préparer la fiche d'appel téléphonique pour Monsieur Boudigue (*document 3*).

DOSSIER 2

Sylvie BELAIR veut s'assurer que vous maîtrisez certains logiciels avant de vous confier la saisie d'informations.

TRAVAIL 4

➤ Répondre aux questions posées à partir de la capture d'écran (document 4).

DOSSIER 3

Il arrive que les adhérents aient besoin de conseils en matière d'encépagement¹. C'est le cas pour Monsieur ALCOIN qui a adressé hier une télécopie (*annexe E*) après avoir acheté une nouvelle parcelle de terre pour y planter des vignes. Eric SAURIN vous a laissé des consignes (*annexe F*).

TRAVAIL 5

➤ Rédiger le projet de lettre à adresser à Monsieur ALCOIN (document 5).

TRAVAIL 6

➤ Concevoir **sur votre copie**, le projet du tableau à joindre au courrier précédent.

DOSSIER 4

Sylvie Belair vous charge de contrôler la facture n° 4508 du 7 juin (*annexe G*) avant de l'envoyer. Vous disposez pour cela du tarif et du bon de commande du client Courtal (*annexe H*).

TRAVAIL 7

➤ Contrôler la facture et signaler les anomalies dans le tableau (document 6).

DOSSIER 5

Eric Saurin vous demande également de compléter la déclaration de TVA du mois de mai. Il vous remet la balance partielle au 31 mai (*annexe I*).

TRAVAIL 8

➤ Compléter la déclaration de TVA (document 7).

Certains documents du début du mois de juin n'ont pas encore été enregistrés en comptabilité. Pour cela, vous disposez de l'organisation comptable et de l'extrait du plan des comptes (*annexe J*) ainsi que de pièces comptables (*annexes K, L, M, N, O, P et Q*).

TRAVAIL 9

➤ Précomptabiliser les pièces comptables sur le bordereau de saisie (document 8).

¹ Choix des variétés de vignes à cultiver (blanc ou rouge).

La cave coopérative « Les Vignerons Réunis de Monségur (SCA) » a décidé de pratiquer la Réduction du Temps de Travail par application directe de l'accord de branche du 3 mai 1999 (agrément obtenu le 19/07/1999) dans le but d'augmenter ses effectifs d'une personne au chat. Cette embauche aura lieu dans un délai de un an à compter de l'entrée en vigueur de la Réduction du Temps de Travail. Le nouvel effectif ainsi obtenu sera maintenu pendant deux ans en Equivalents Plein à compter de cette embauche. L'entrée en vigueur de la réduction du temps de Travail sera le 1^{er} septembre 2002. Le temps de travail sera réduit à 35 heures hebdomadaires en moyenne ou 1600 heures maximum par an soit une réduction de 10 % du temps de travail. La réduction du temps de travail s'applique à tous les salariés. L'engagement de l'entreprise est à durée indéterminée.

(accord de branche Cave Coopérative Vinicole et Unions)

application directe de l'accord de branche du 3 mai 1999

Passage aux 35 heures

Extrait

Fax emis par : 05 56 36 77 00 G DE PONTFARCY 27/04/02 16 / 00 Pg 1/1

ANNEXE B

Merci
 Sylvie Belair

A faire aujourd'hui (envoi avant le 15/06).
 Vous avez toutes les informations dans les différents documents dont vous disposez.

Attention :

- figure 9 : 2 salariés cadres
- figure 10 : répondre « non » à la 1^{ère} question mais compléter la partie « taux de réduction du temps de travail ».
- figures 11, 12 et 13 : ne pas les compléter
- figure 14 : 39 h pour 1 745 h / an

Le 7 juin

Les Vignerons réunis de Monségur
NOTE DE TRAVAIL

ANNEXE A

Télocopie

À : LES VIGNERONS RÉUNIS Télécopie : 05 56 61 89 05

De : Patrice ALCOIN Date : 06 juin 2002

Re : CHOIX ENCÉPAGEMENT Pages : 1/1

CC : Éric SAURIN

Urgent Pour avis Commentaires Pour réponse Confidentiel

Je viens d'acheter une parcelle que je souhaite planter en vignes.

J'hésite dans le choix des cépages.

Pouvez-vous me conseiller en fonction des orientations commerciales de la coopérative ?

Je souhaiterais aussi avoir un récapitulatif de l'encépagement du vignoble en blanc et en rouge (avec les différents cépages).

Merci
Patrice.

P. S.
Mon adresse :
Le Bourg à DIEULIVOL 33580

Les Vignerons réunis de Monséguir

NOTE DE TRAVAIL

Le 7 juin 2002

Reprendre la télécopie de Patrice Alcoïn.

1) Faire un courrier :

➤ lui conseiller encépagement en ROUGE à parts égales : Merlot, Cabernet franc, Cabernet Sauvignon.

➤ la coopérative cherche à développer le rouge de qualité AOC Bordeaux ; de gros investissements ont été faits en ce sens depuis 1998 (cuves, chais...)

➤ le marché du rouge est plus porteur, notre évolution en production de rouge est = 35000 hectolitres en 1991 et 57500 en 2001.

2) Tableau à faire et à joindre à cette lettre.

Les données sur la répartition de l'encépagement du vignoble (année 2001) sont les suivantes :

cépages blancs	SAUVIGNON	→ 71 hectares
	MUSCADELLE	→ 11 "
	SÉMILLON	→ 31 "
cépages rouges	MERLOT ROUGE	→ 345 "
	CABERNET FRANC	→ 265 "
	CABERNET SAUVIGNON	→ 253 "

Penser à trier par ordre alphabétique les cépages de chaque catégorie.

Travail à déposer sur mon bureau pour ce soir.

Merci

Eric Saurin

LES VIGNERONS
RÉUNIS DE
 MONSÉGUR

Grands Vins de Bordeaux

**FACTURE N° 4508
du 7 Juin 2002**

COURTAL Jean
48 rue Aristide Briand

31000 TOULOUSE

Règlement : Chèque à réception

Échéance : 30/06/2002

Code client : COURT

Réf	Nom du produit	Unité	Quantité	PU TTC	Total TTC	Total HT
CUB32	Cubitainers de 32 l en plastique dur	1	4	6,10	24,40	20,40
97E	Bordeaux Rouge 1997 Prestige Éléonore	Btle 0,75 l.	40	4,57	182,80	152,84
VR1	Vin AOC Bordeaux Rouge	litre	128	1,68	215,04	179,80
Total HT		353,04	Sous-Total		422,24	353,04
Transport		56,09	Port		67,08	56,09
Montant total HT		409,13	Net à payer		489,32	
TVA 19,60 %		80,19				
Montant total TTC		489,32				

SCA LES VIGNERONS RÉUNIS DE MONSÉGUR
33580 LE PUY – FRANCE – TÉL 05 56 61 61 85 – FAX 05 56 61 89 05

AGRÈMENT N° 33156 – SIRET 781 971 981 00019 – APE 159 G – CCP BORDEAUX 50303 W
N° TVA 5578197198100019 – N° CVI 3328940010

BEP Métiers du Secrétariat

Rappel codage

EP2 – Epreuve technique : activités professionnelles sur dossier

SUJET p 9/23

LES VIGNERONS
RÉUNIS DESCA LES VIGNERONS RÉUNIS DE MONSÉGUR
33580 LE PUY - FRANCE - TÉL 05 56 61 61 85 - FAX 05 56 61 89 05*Grands Vins de Bordeaux*

TARIF (Départ Cave TTC en Euros)

VIN EN VRAC (litre nu)	
Vin de Table Rouge Français	1,15
Vin AOC - Bordeaux Rouge	1,68
Vin AOC - Bordeaux Rosé	1,68
Vin AOC - Bordeaux Blanc	1,37
CUBITAINERS (le cubitainer)	
5 litres en plastique dur	2,59
10 litres en plastique dur	4,42
20 litres en plastique dur	7,47
32 litres en plastique dur	6,10

VIN EN BOUTEILLES (la bouteille)

MAGNUM 1,50 L	
Bordeaux Rouge 1994 - Médaille d'Argent	7,04
Bordeaux Rouge 1996 - Médaille de Bronze	7,17
Bordeaux Rouge 1998 - Médaille d'Or	7,01
BOUTEILLES 0,75 L	
Bordeaux Rouge 1999 - Cuvée Swing-Bastide	2,90
Bordeaux Rouge 2000 - Cuvée Swing-Bastide	2,75
Bordeaux Rouge 1994 - Médaille d'Argent	3,01
Bordeaux Rouge 1996 - Médaille de Bronze	3,66
Bordeaux Rouge 1998 - Médaille d'Or	3,51
Bordeaux Rouge 1997 - Prestige d'Eléonore	4,57
Bordeaux Rouge 1998 - Prestige d'Eléonore	4,42
Bordeaux Rosé	2,97
Bordeaux Blanc - Cépage Sauvignon	2,90
Entre Deux-Mers	2,90
Méthode Traditionnelle (brut ou 1/2 sec)	5,18
BOUTEILLES 0,375 L	
Bordeaux Rouge 1999 - Cuvée Swing-Bastide	2,14

EXPÉDITION TTC

Prix du transport : Cubitainer / Vin en vrac

1 à 33 litres	34 à 66 litres	67 à 99 litres	100 à 132 litres
30,49 €	39,64 €	47,26 €	54,89 €

Prix du transport : Bouteilles

1 à 24 Billes	25 à 48 Billes	49 à 72 Billes	73 à 100 Billes
27,44 €	36,59 €	47,26 €	55,64 €

Délai de livraison : 8 jours environ Règlement : à la commande

AGRÈMENT N° 33156 - SIRET 781 971 981 00019 - APE 159 G - CCP BORDEAUX 50303 W
N° TVA 5578197198100019 - N° CVI 3328940010

BON DE COMMANDE

NOM : *COURTAL*Prénom : *Jean*Adresse : *48 rue Aristide Briand
31000 TOULOUSE*N° de téléphone : *05 61 18 22 43*

Adresse de livraison (si différente) : _____

Nombre	Désignation	Prix €
.....	Vin de table Rouge Français	1,15
<i>128</i>	Vin AOC - Bordeaux Rouge	1,68
.....	Vin AOC - Bordeaux Rosé	1,68
.....	Vin AOC - Bordeaux Blanc	1,37
<i>4</i>	Cubitainers de <i>32</i> l	<i>6,10</i>
.....	Cubitainers de l
.....	Magnum Bordeaux 1994	7,04
.....	Magnum Bordeaux 1996	7,17
.....	Magnum Bordeaux 1998	7,01
.....	Bordeaux 1999 - Swing-Bastide	2,90
.....	Bordeaux 2000 - Swing-Bastide	2,75
.....	Bordeaux 1994 - Médaille Argent	3,01
.....	Bordeaux 1996 - Médaille Bronze	3,66
.....	Bordeaux 1998 - Médaille Or	3,51
.....	Bordeaux 1997 - Prestige d'Eléonore	4,57
<i>40</i>	Bordeaux 1998 - Prestige d'Eléonore	4,42
.....	Bordeaux 1999 - Swing-Bastide	2,14
.....	Bordeaux Rosé	2,97
.....	Bordeaux Blanc	2,90
.....	Entre Deux-Mers	2,90
.....	Méthode traditionnelle Brut	5,18
.....	Méthode traditionnelle 1/2 Sec	5,18

Règlement joint par : Chèque CCPN° : *128544* Montant : *507,72 €*Date : *28/05/02*

Signature :

*Courtal**Livraison conforme
à la commande*

BEP Métiers du Secrétariat

Rappel codage

EP2 - Epreuve technique : activités professionnelles sur dossier

SUJET p 10/23

BALANCE PARTIELLE au 31 mai 2002					
N° de compte	Intitulé de compte	Cumul Débit	Cumul Crédit	Solde Débiteur	Solde Créditeur
44562000	TVA Déd./Immobilisations	24 560,15	3 987,45	20 572,70	
44566100	TVA Déd/B. et Services 5,5 %	2 560,90	96,75	2 464,15	
44566200	TVA Déd/B. et Services 19,6 %	5 599,85	782,60	4 817,25	
44571200	TVA collectée 19,6 %	210,00	26 787,95		26 577,95

Remarques :

L'ensemble des ventes H.T. s'élèvent à 135 601,78 €

La règle fiscale de l'arrondi pour toutes les déclarations fiscales est d'arrondir les sommes à l'euro le plus proche.

ORGANISATION COMPTABLE

L'entreprise utilise les journaux suivants :

- AC : journal des achats
- BQ : journal du crédit agricole
- CA : journal de caisse
- OD : journal des opérations diverses
- VE : journal des ventes

EXTRAIT DU PLAN DES COMPTES

...		62330000 Foires Exposition
21810000 Installations agencement		62410000 Transport sur achats
21831000 Matériel de bureau		62610000 Affranchissements
21832000 Matériel informatique		62622000 Téléphone, télécopie
...		63540000 Droit d'enregistrement et de timbres
401..... Fournisseurs collectifs		66500000 Escomptes accordés
404..... Fournisseurs d'immobilisations collectifs		...
411..... Clients collectifs		70112001 Ventes Bouteilles Rouge 2001
...		70112000 Ventes Bouteilles Rouge 2000
44562000 TVA Déd./Immobilisations		70119450 Ventes Bouteilles Rouge 94 M
44566100 TVA Déd/B. et Services 5,5 %		70119550 Ventes Bouteilles Rouge 95 M
44566200 TVA Déd/B. et Services 19,6 %		70119560 Ventes Bouteilles Rouge 95 E
44571200 TVA Collectée 19,6 %		70119650 Ventes Bouteilles Rouge 96 M
...		70119660 Ventes Bouteilles Rouge 96 E
51120000 Chèques à encaisser		70119700 Ventes Bouteilles Rouge 97
51250000 Crédit Agricole		70119760 Ventes Bouteilles Rouge 97 E
53100000 Caisse		70119800 Ventes Bouteilles Rouge 98
...		70119850 Ventes Bouteilles Rouge 98 M
60225000 Fournitures de bureau		70119860 Ventes Bouteilles Rouge 98 E
60262000 Achats bouteilles		70119900 Ventes Bouteilles Rouge 99
60262100 Achats capsules		70202000 Vrac ordinaire rouge 2000
60262200 Achats étiquettes		70209700 Vrac ordinaire rosé 2000
60262300 Achats bouchons		70401000 Ventes cubitainers
60640000 Fournitures administratives		70402000 Ventes caisses bois
60700000 Achats de marchandises		70850000 Transports facturés
61300000 Locations		76500000 Escomptes obtenus
62300000 Publicité		

Codification des comptes auxiliaires

La codification des comptes auxiliaires se compose du numéro du compte collectif suivi des cinq premières lettres du nom du tiers (ex : 401GOURM pour le fournisseur GOURMETTI)

BEP Métiers du Secrétariat	Rappel codage
EP2 – Epreuve technique : activités professionnelles sur dossier	SUJET p 11/23

LES VIGNERONS
RÉUNIS DE
 MONSÉGUR

Grands Vins de Bordeaux

**FACTURE N° 4498
du 4 Juin 2002**

DELPORTE Michel
123 rue de l'Abbé Cousin

59493 VILLENEUVE D'ASCQ

Règlement : Chèque à réception

Échéance : 30/06/2002

Code client : DELPO

Réf	Nom du produit	Unité	Quantité	PU TTC	Total TTC	Total HT
96M	Bordeaux Rouge 1996 Médaille Bronze	Btle 0,75 l.	6	3,66	21,96	18,36
98M	Bordeaux Rouge 1998 Médaille Or	Btle 0,75 l.	12	3,51	42,12	35,22
2000	Bordeaux Rouge 2000 Swing-Bastide	Btle 0,75 l.	12	2,74	32,88	27,49
Total HT		81,07	Sous-Total		96,96	81,07
Transport		30,59	Port		36,59	30,59
Montant total HT		111,66	Net à payer		133,55	
TVA 19,60 %		21,89				
Montant total TTC		133,55				

SCA LES VIGNERONS RÉUNIS DE MONSÉGUR
33580 LE PUY – FRANCE – TÉL 05 56 61 61 85 – FAX 05 56 61 89 05

AGREMENT N° 33156 – SIRET 781 971 981 00019 – APE 159 G – CCP BORDEAUX 50303 W
N° TVA 5578197198100019 – N° CVI 3328940010

BEP Métiers du Secrétariat

Rappel codage

EP2 – Epreuve technique : activités professionnelles sur dossier

SUJET p 12/23


France Telecom
vosre facture

Vosre agence

Numéro de ligne

05.56.61.61.85

Service client

Nom du client

SCA VIGNERONS REUNIS

1016

SCA VIGNERONS REUNIS

MONSEGUR

Service après-vente

Adresse de l'installation

33500 LE PUY

1015

33580 LE PUY

Facture n° 055 du 5 juin 2002

Prix HT

Prix TTC



Somme prélevée à partir du : 27/06/2002

Somme en euros TTC

192,51 €

Prochaine facture vers le 8/08/2002

	Prix HT	Prix TTC
Services du 01/04 au 31/05	29,88	
Communications téléphoniques	155,76	
Remises sur vos consommations	- 24,68	
TOTAL FACTURE EN EUROS	160,96	
TVA payée sur les débits (19,6 %)	31,55	
Somme à payer en euros :		192,51 €
Montant de la facture précédente en Euros TTC		238,05 €
Règlements effectués au 25/04/2002		238,05 €
Solde reporté		0,00 €

Pièce de caisse n° 423

DATE : 6 Juin 2002

Recettes	Dépenses
	38,15 €

Objet :

5 Timbres fiscaux

AXIOMSARL au capital de 25 000 €
RCS Pau 393 049 333

L'informatique professionnelle

Tél. 05 59 45 26 30

88 route de Bayonne 64000 PAU

Fax 05 59 44 21 41

SCA VIGNERONS RÉUNIS**FACTURE N° 340**

Monségur

33580 LE PUY

Date facture	Code Client	Mode règlement	Échéance		
06/06/02	VIGNERONS	à 30 JOURS	06/07/2002		
Référence	Désignation	Quantité	P.U. Net	Montant HT	TVA
HP	Imprimante laser HP couleur	1	853,70	853,70	1
INST	Installation de l'imprimante	1	25,00	25,00	1
TOTAL H.T.		Escompte	TOTAL Net		
878,70		0,00	878,70		
			TVA à 19,6 %	TOTAL TTC	
			172,23	1 050,93 €	

CA CRÉDIT AGRICOLE PYRÉNÉES-GASCOGNE

Payer contre ce chèque *Vingt cinq euros quatre*

vingt cent sept

Les Vignerons Réunis

Payable en France

32
PL. DE LA MAIRIE
32000 FLEURANCE
0562081480
N° de compte 00905608101
3046841 20062001
N° de chèque Série: 302

Michel et Marie BALADIN
3 place Stalingrad
32000 AUCH

à l'ordre de **€**
€ 25,48 €
à Agers
le 7 Juin 02
Baladin
<15> SIGNATURE

Remis à l'encaissement ce jour

BEP Métiers du Secrétariat	Rappel codage
EP2 - Epreuve technique : activités professionnelles sur dossier	SUJET p 14/23



**EURALIS
AGRO-VIGNE**

EURALIS AGRO-VIGNE filiale de COOPASSO et PAU EURALIS
SOCIÉTÉ ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU CAPITAL DE 23 482 400 FRANCS
230, avenue d'Uchamp 33450 IZON
Tél. 0820 800 003 - Télécopie 05 57 84 91 02
R.C.S. n° 381 941 335 - BIRET 381 941 335 00014 - APE 511 A - FRI. 71 881 841 335

Conditions générales de vente au verso

Date facture	N° facture	N° client
7 juin 02	0295025	185052

SCA VIGNERONS REUNIS
MONSEGUR
33580 LE PUY

Failliet : 001

FACTURE		Tél : 556616185 Fax : 0								
Date de livraison	N° Bon livr.	Désignation produit	Uni Vte	Condi-tionnement	TVA %	Quantité livraison	PU HT	Montant HT	Esc. %	Fam. Prdt
19/05/2002	4136	Magasin 036 -- 081/005812 53745 BOUCHON 44 x 24 3	MIL	MILLE	19.60	8.000	94.52	756.16	0.00	05
19/05/2002	4143	53734 BOUCHON 44 x 24 1	MIL	MILLE	19.60	54.600	163.12	8 906.35	0.00	05

01 : Aliments	02 : Semences	03 : Engrais	04 : Phytos	05 : Vin-chai
				9662.51

06 : Equip. vigne	07 : Ferme	08 : Services	09 : Divers	

Taux TVA %	19.60	
Base HT	9662.51	
Montant TVA	1893.85	

TOTAL HT	9662.51
Remise	0.00
Escompte	0.00
Montant net HT	9662.51
TVA	1893.85
Montant net TTC	11556.36
Règlements effectués	0.00
Net à payer avant le 15/06	11556.36 €

Merci d'envoyer votre règlement à l'adresse ci-dessous

081 PORT ST FDU EURALIS AGRO VIGNE
ROUTE DE BORDEAUX
BP 201
33220 PORT STE FDU
Tel : 0820020445 Fax : 0553638252



Date : 7 juin 2002

Ordre : AXIOM

N° chèque : 1254212

Montant : 1 050,93

Objet : Facture n° 340 du 7/06

**DÉCLARATION EN VUE DU BÉNÉFICE
DE L'ALLÈGEMENT DE COTISATIONS SOCIALES
DANS LE CADRE DE LA RÉDUCTION NÉGOCIÉE DU TEMPS DE TRAVAIL**

Loi n° 2000-37 du 19 janvier 2000

1. Identification de l'établissement déclarant

Raison sociale _____
 Adresse _____
 Code Postal _____ Commune _____
 Code APE (NAF) _____ Numéro SIRET _____
chiffres lettre

2. Coordonnées du siège social de l'entreprise si elles sont différentes de celles de l'établissement

Adresse _____
 Code Postal _____ Commune _____

3. Votre établissement verse-t-il des cotisations sociales à : l'URSSAF ou la CGSS la MSA un régime spécial 4. Effectif **employé** de l'entreprise tel que défini par les articles L. 421-1 et L. 421-2 du code du travail _____5. Votre entreprise a-t-elle été créée après le 31 janvier 2000 ? OUI NON

Dans l'affirmative, s'est-elle engagée à verser à ses salariés à temps complet une rémunération mensuelle au moins égale à 169 SMIC ? OUI NON

6. La réduction du temps de travail s'effectue :

En application d'un accord d'entreprise ou d'établissement En application directe d'une convention collective ou d'un accord de branche Date de signature _____
jour mois annéeDate de dépôt _____
jour mois année

Département de dépôt _____

Date de l'approbation par les salariés _____
jour mois année

En cas de consultation des salariés

Date de validation par la commission paritaire _____
jour mois année

En cas d'accord négocié par les délégués du personnel

Date de conclusion _____
jour mois annéeDate d'extension ou d'agrément _____
jour mois année7. Durée collective du travail appliquée dans l'établissement : _____ par semaine ou _____ par an
heures minutes heures8. Date d'entrée en vigueur de cette durée collective _____
jour mois année9. Effectif **exonéré** au titre de la réduction du temps de travail dans l'établissement en équivalent temps plein _____10. Votre établissement bénéficie-t-il également d'une aide incitative à la réduction du temps de travail ? OUI NON

- Si OUI, est-ce au titre : de la loi du 11 juin 1996 (dite « Robien ») ou de la loi du 13 juin 1998 (dite « Aubry ») avant le 01/01/2000
de la loi du 13 juin 1998 (dite « Aubry ») pour les entreprises de 20 salariés ou moins à partir du 01/01/2000

- Dans ces deux cas, le taux de réduction du temps de travail a-t-il été de : 10 % 15 %

11. Engagements d'emplois pris par l'entreprise au titre de la réduction du temps de travail :

Nombre d'emplois créés _____ ou Nombre d'emplois préservés _____
En équivalent temps plein En équivalent temps plein

12. Le cas échéant, engagements d'emplois pris par l'établissement au titre de la réduction du temps de travail :

Nombre d'emplois créés _____ ou Nombre d'emplois préservés _____
En équivalent temps plein En équivalent temps plein

13. Le cas échéant, nombre de salariés travaillant dans l'établissement de manière permanente en équipes successives selon un cycle continu. En équivalent temps plein _____

14. Si votre établissement a réduit la durée collective du travail après le 31 décembre 1999, précisez la durée collective du travail appliquée avant la réduction du temps de travail : _____ par semaine ou _____ par an
heures minutes heures

Fait à _____

Signature de l'employeur

le _____
jour mois année

LES VIGNERONS
RÉUNIS DE



ONSÉGUR

Grands Vins de Bordeaux

Les Vignerons réunis de Monségur	
FICHE DE PRÉPARATION D'UN MESSAGE TÉLÉPHONIQUE	
Date : Heure :	
Destinataire :	
N° Téléphone :	
Objet :	
Message :	
Remarques :	

[Commandes par client]

Fichier Edition Affichage Insertion Format Enregistrements Outils Fenêtre ?

ad1 16 G I S

Fiche client

Code client	ADAMS	Société	
Nom de famille	ADAMSKI	Prénom	Robert
Adresse	Caze		
Code postal	33580	Ville	MONSEGUR
N° de téléphone	05 56 85 74 85		
N° de télécopie	05 56 87 22 54		

Enr : 12 sur 152

Mode Formulaire

Démarrer Clients : Base de données Commandes par client 16:28

- a) Quel est le type de logiciel utilisé par l'entreprise ?
-
- b) Quelle est l'utilité d'un tel logiciel ?
-
- c) Combien d'enregistrements compte ce fichier ou cette table ?
- d) Quel est le n° de cette fiche ?
- e) Donnez le nom de deux champs :
-
- f) Quel sera le code du nouveau client GULLOTEAU ?
- g) Quel est le type du champ concernant le code client ?

LES VIGNERONS
RÉUNIS DE



Grands Vins de Bordeaux

SCA LES VIGNERONS RÉUNIS DE MONSÉGUR

33580 LE PUY – FRANCE – TÉL 05 56 61 61 85 – FAX 05 56 61 89 05

AGRÈMENT N° 33156 – SIRET 781 971 981 00019 – APE 159 G – CCP BORDEAUX 50303 W
N° TVA 5578197198100019 – N° CVI 3328940010

BEP Métiers du Secrétariat

Rappel codage

EP2 – Epreuve technique : activités professionnelles sur dossier

SUJET p 20/23

TABLEAU DES ANOMALIES CONSTATÉES**(Ne pas tenir compte de la colonne référence)**

ANOMALIE(S) CONSTATÉE(S)	CAUSES : (EXPLIQUER D'OÙ PROVIENT L'ERREUR)	SUITE(S) À DONNER ET PROPOSITION(S)

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services	04	Exportations hors CE
02	Autres opérations imposables	05	Autres opérations non imposables
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage :	06	Livraisons intracommunautaires
	0031	07	Achats en franchise
			0032
			0033
			0034
			0037

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 19,6 %	0206	
09	Taux réduit 5,5 %	0105	
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12			
Opérations imposables à un autre taux (France Métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectuée sur annexe 3310A)	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600
<p>La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310A.</p>		16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15)
		17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires
		18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco
			0035
			0038
TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations		0703
20	Autres biens et services		0702
21	Autres TVA à déduire		0059
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		8001
<i>(A convertir si ce crédit est en francs et votre déclaration en euros)</i>			
Indiquer ici le pourcentage de déduction			
23	applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text"/> %	24	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)

CRÉDIT

25	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	0705	
26	Remboursement demandé sur formulaire n°3519 joint	8002	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) <i>(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)</i>	8003	

Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.

TAXE À PAYER

28	TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)		
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n°3310 A		9979
30	Sommes à imputer y compris acompte congés		9989
31	Sommes à ajouter y compris acompte congés		9999
32	Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31) <i>(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)</i>		

